



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
EXTRAORDINAIRE DU CHSCT
D'ADMINISTRATION CENTRALE
DU 2 NOVEMBRE 2020
EN AUDIOCONFÉRENCE**

La réunion extraordinaire du CHSCT d'Administration Centrale a été présidée, en audioconférence, par Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des ministères sociaux, en présence, notamment, de M. SIRY Jean-Marc représentant du HFDS, Dr Williams JOSSE, Mme Marie-Françoise LEMAITRE, Mme Anne LIRIS, M. Erick GLIPPA, Mme Soraya BERICHI, Mme FAVAREL-GARRIGUES, Mme Armelle CHAPPUIS, Mme Edith DAURIER, Mme Dayan CISERANE, Mme Nadia SEDRAOUI.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Point sur l'évolution de la situation sanitaire et consultation sur les modalités d'organisation des services (pour avis) ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 11H10.

Le président précise que les trois CHSCT ont été convoqués ce jour, pour ce point urgent, en réunion extraordinaire du CHSCT et non du CTAC pour les seules questions sanitaires.

Le président rappelle que le Secrétaire général des ministères sociaux a adressé, aux directrices et directeurs des services relevant des ministères sociaux, une note de service datée du 29 octobre dernier déclinant la circulaire que la ministre de la transformation et de la fonction publiques a transmise aux ministres le 29 octobre.

Cette circulaire et cette note, sur le fonctionnement des services pendant la « deuxième vague » de l'épidémie Covid-19, s'articulent autour des règles suivantes :

- La généralisation du télétravail à compter du 30 octobre, pour toutes les missions qui peuvent l'être ;
- L'organisation des missions qui ne peuvent s'exercer en télétravail par roulement et dans le respect des protocoles sanitaires –distanciation physique, nettoyage et désinfection, port du masque, etc. et en aménageant les horaires de travail pour éviter les heures de pointe dans les transports en commun ;
- Le maintien de la continuité des services et des mesures sanitaires en vigueur ;
- Le placement des agents qui ne peuvent télétravailler en ASA s'ils sont « cas contact à risque », s'ils sont considérés comme vulnérables (atteints d'une des 11 pathologies prévues par le décret du 5 mai dernier), ou s'ils sont parents assurant la garde d'enfants de moins de 16 ans pour fermeture de crèche, d'école ou de collègue ou encore si l'enfant est identifié comme cas contact à risque ;

- Le renforcement de la communication et de l'accompagnement des agents et notamment :
 - le soutien psychologique individuel assuré 7j/7 et 24h/24 par le prestataire IAPR ☎ 0800 40 02 16 ;
 - pour les responsables hiérarchiques ☎ 0800 00 40 42 et ☎ 01 53 04 60 60 ;
- Le maintien du dialogue social sous forme dématérialisée –audio ou visioconférence ;
- Une enquête hebdomadaire sur la situation des agents qui alimentera le dispositif de pilotage interministériel assuré par la DGAFP.

Le président précise que la DRH suivra attentivement le respect de ces instructions par tous les services relevant des ministères sociaux et notamment au travers de l'enquête hebdomadaire qui sera suivie de très près par les ministres.

Le président insiste sur la communication des fiches sanitaires, des fiches sur le télétravail, de la FAQ qui seront régulièrement mises à jour et communiquées via PACO, l'animation des réseaux et BRHAG.

Le président sollicite les remontées des représentants du personnel à l'équipe, notamment du Département du Dr JOSSE, pour toutes les anomalies constatées dans la mise en œuvre de ces instructions dans les services.

Le président rappelle que le CHSCT a été réuni ce jour, non pour émettre un avis sur les instructions mais sur leurs conditions de mise en œuvre : ainsi propose-t-il d'organiser des visites de sites par une délégation composée de représentants de l'administration et de représentants du CHSCT.

Avis des représentants du personnel pour l'organisation de 4 visites de sites au cours des quatre semaines à venir :

-Avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel ayant voix délibérative.

Un tableau sera transmis sur les propositions de dates et de sites dans les prochains jours.

La séance est levée à 13 h 00.

